

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 8 MAI 1906.

---

### Rapport de la Commission des Finances et Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1906.

*(Voir les n°s 4 et 127, session de 1905-1906, de la Chambre des Représentants, et 37, même session, du Sénat.)*

---

Présents : MM. le Baron DESCAMPS, Président; BOÏYÉ, le Comte DE HEMRICOURT DE GRUNNE, HANREZ, RAEPSAET et CAPPELLE, Rapporteur.

---

MESSIEURS,

Le Projet de Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1906 a été voté par la Chambre des Représentants, en sa séance du mercredi 4 avril, par 100 voix contre 24 et ne comporte aucun changement ni proposition nouvelle quant aux chiffres votés pour 1905.

Il s'élève à la somme de trois millions nonante-six mille francs (3,096,000) et se divise comme suit :

Les non-valeurs figurent pour . . . . . fr.	1,179,000
Les remboursements pour . . . . .	1,917,000
	<hr/>
Fr.	3,096,000

Votre Commission, à l'unanimité des membres présents, vous propose l'adoption du Projet de Loi.

*Le Rapporteur,*  
CAPPELLE.

*Le Président,*  
B<sup>on</sup> DESCAMPS.